Publié le :
6 Nov 2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CCAS
DIRECTION DE LA SOLIDARITE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 du mois de juin à dix-sept heures quinze,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Champigny-sur-Marne, légalement convoqué le 24 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances et a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents :
Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Président du CCAS
Madame Catherine MUSSOTTE GUEDJ
Madame Sophie AMAR
Madame Asma ASHRAF
Madame Isabelle DEISS
Monsieur Julien LEGER
Madame Josiane ALIX
Monsieur Jean-Louis BESNARD
Madame Khadija BOUCHLAGHEM
Madame Hélène FORHAN
Monsieur Patrick HAMARD

Représentés :
Madame Geneviève CARPE donne délégation à Madame Catherine MUSSOTTE-GUEDJ.

Excusés :
Madame Marie-Flore NGUEMENCHE

Convoqué le 24 juin 2026

P.V DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2026

Ouverture de la séance à 17h15 par Monsieur JEANNE. Emargement réalisé. Le quorum est atteint (11 présents / 1 représenté / 1 absent).

Monsieur JEANNE soumet à validation le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 juin 2026. Monsieur LEGER note que ses propos relatifs à la participation de 115 € au titre du transport pour les participants au séjour séniors n'ont pas été retranscrits dans leur intégralité. Monsieur JEANNE répond que le procès-verbal constitue un compte-rendu synthétique.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur JEANNE précise qu'il va se retirer pour l'examen du point concernant l'approbation des comptes de gestion 2025 et des comptes administratifs 2025.

- **Point n°1 : Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2025 du Centre Communal d'Action Sociale**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport. Elle explique les grands équilibres dans l'exécution de chaque budget du CCAS pour l'année 2025.

Suite à cette présentation, Monsieur LEGER intervient plus précisément par rapport au budget annexe des Résidences Autonomie. Il s'inquiète de la diminution de la subvention du budget principal ainsi que de la faible réalisation des dépenses d'investissement, notamment pour l'achat de véhicules. Monsieur MONTEIL explique que l'excédent 2024 du budget annexe a permis d'ajuster la subvention au titre de l'année 2025. Dans ces conditions, la diminution de la subvention constitue uniquement une opération comptable. Concernant l'exécution des crédits d'investissement, Monsieur MONTEIL précise que les résidences autonomie disposent à ce jour de trois véhicules mis à disposition par la Ville et que ceux-ci donnent toute satisfaction. Le renouvellement et le verdissement de la flotte sont effectivement envisagés. Ce projet doit être travaillé avec le service « roulage » de la Ville.

Madame AMAR rappelle qu'il s'agit de comparer la variation des résultats. En outre, elle souligne que 80% des dépenses de fonctionnement du CCAS relève de la masse salariale.

Monsieur LEGER fait part de sa volonté de s'abstenir. Il rappelle qu'il a demandé la communication d'un bilan relatif à la fin de l'activité « aide à domicile » et qu'il prend note qu'il ne le recevra pas.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ regrette que les conseils d'administration du CCAS deviennent des tribunes. Elle souligne les principales réalisations menées entre 2020 et 2026 telles que la création du service séniors, la mise en place du comité consultatif séniors, la révision du barème des aides sociales facultatives, le déploiement des chèques verts dédiés à l'achat de fruits et légumes etc.

Monsieur LEGER exprime son désaccord. Il rappelle que le contexte social est actuellement difficile et que le Département a néanmoins limité la distribution de chèques énergie. Il regrette que les participants du séjour séniors ne disposent pas gracieusement d'un car.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ précise une nouvelle fois que les participants du séjour séniors ont profité en 2025 d'un désistement.

Madame AMAR fait part de son étonnement quant aux raisons qui poussent Monsieur LEGER à s'abstenir. Elle rappelle que la Ville et le CCAS constituent des entités distinctes.

Monsieur BESNARD souligne que l'activité « aide à domicile » s'est arrêtée au 1er juillet 2024 et que le point soumis à l'approbation du Conseil d'Administration concerne les comptes de l'année 2025.

Suite à ces différentes interventions, Madame MUSSOTTE-GUEDJ met aux votes les délibérations relatives aux comptes de gestion respectifs du budget principal et des budgets annexes. **Après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et 1 abstention.**

Suite à l'adoption des comptes de gestion, Madame MUSSOTTE-GUEDJ met au vote les délibérations relatives aux comptes administratifs du CCAS. **Après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et 1 abstention.**

- **Point n°2 : Reprise des résultats des comptes administratifs 2025 pour les budgets du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport et soumet au vote la délibération pour chaque budget.

Adoptées à l'unanimité

- **Point n°3 : Adoption d'un avenant n°2 à l'accord-cadre passé avec la société DALKIA pour une prestation d'exploitation et de maintenance des installations thermiques du CCAS**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport. Il souligne que ce point vient d'être examiné en CAO afin de pouvoir être présenté au Conseil d'Administration.

Il rappelle les deux objets de l'avenant :
- Prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 le marché en cours afin de finaliser la procédure de renouvellement de l'accord-cadre relatif à l'exploitation et à la maintenance des installations thermiques du CCAS ;
- Mettre fin aux prestations pour les locaux administratifs de la résidence Soleil dans la mesure où l'intégralité de l'équipe a été regroupée au sein de la résidence Talamoni avec la création du service Séniors.

Monsieur LEGER intervient pour avoir des précisions quant à l'avenir de la résidence Soleil. Monsieur JEANNE rappelle que la Ville n'est pas propriétaire des locaux et que la question relève largement d'IDF Habitat.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°4 : Adoption d'une convention de refacturation entre la Ville et le CCAS de Champigny-sur-Marne**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport.

Il souligne que les achats du CCAS peuvent être optimisés en étant mutualisés avec ceux de la Ville. Il rappelle que cette mutualisation peut prendre la forme d'un accès du CCAS aux marchés passés par la Ville et d'une refacturation des achats effectués.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°5 : Adhésion du CCAS à l'association « Jeunes Aidants Ensemble (JADE)**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport.

Elle se félicite de proposer l'adhésion du CCAS à l'association JADE. Elle rappelle les actions menées par celle-ci ainsi que l'intérêt pour le CCAS de bénéficier de son offre de service.

Monsieur BESNARD demande combien de jeunes peuvent être considérés comme « aidants » à Champigny. Madame GONON précise qu'il est difficile d'établir des chiffrages précis. Selon des études, deux à trois élèves par classe de collège seraient concernés au niveau national. Au lycée, cette proportion serait de trois à 5 élèves par classe.

Suite à cette intervention, Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°6 : Adoption d'une convention de partenariat entre EDF et le CCAS en matière de lutte contre la précarité énergétique**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport.

Il rappelle les modalités du partenariat et souligne que la convention actuelle arrive à son terme le 20 juillet 2026.

Dans ces conditions, il convient de proposer le renouvellement de ce partenariat et de soumettre au Conseil d'Administration une nouvelle convention.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°7 : Bilan du Noel de la Solidarité 2025 et organisation de l'initiative pour 2026**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport.

Elle note la diminution du nombre de familles ayant participé à l'évènement en 2025 par rapport à l'édition précédente. Elle souligne l'implication du Forum du Temps Libre dans la réalisation de l'initiative et salue également la participation de l'atelier couture de la Maison Pour Tous Youri Gagarine, qui a réalisé des chaussettes de Noel très appréciées par les familles. Elle précise que le budget de l'initiative, hors masse salariale, s'est élevé à 23 844 euros.

Suite à la présentation du bilan de l'initiative pour 2025, Madame MUSSOTTE-GUEDJ donne les grandes lignes de l'organisation retenue pour l'édition 2026. Globalement, celles-ci sont maintenues. Elle précise que la venue des familles ne sera autorisée que pour la demi-journée à laquelle elles se sont inscrites.

Monsieur LEGER salue l'initiative et demande si l'évolution de la fréquentation peut être expliquée. Monsieur JEANNE précise qu'il s'agit essentiellement d'un reflux après le pic observé lors de l'édition 2024.

En outre, Monsieur LEGER demande comment sont choisies les structures qui participent à l'évènement. Monsieur JEANNE souligne que l'organisation n'est pas figée et que les structures ayant participé à l'édition 2025 sont reconduites dans la mesure où tout s'est bien passé.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°8 : Adoption de l'avenant n°1 à la convention de partenariat relative au service départemental de téléassistance Val-Ecoute**

Madame MUSSTTE-GUEDJ présente les termes du rapport.

Elle précise les modalités du partenariat et les conditions selon lesquelles le CCAS prend en charge les frais d'abonnement des bénéficiaires en fonction de leur situation.

Madame MUSSOTTE-GUEDJ explique que le présent avenant vise à prolonger le partenariat jusqu'au 31 décembre 2026 au plus tard, afin d'assurer la continuité du service auprès des abonnés dans l'attente du démarrage effectif d'un nouveau marché.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°9 : Organisation des initiatives séniors « colis, chocolat, banquets » pour l'année 2027**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport.

Il note l'augmentation de la participation aux banquets et la diminution des demandes de colis. Il rappelle les modalités de distribution des colis dans différents lieux de la Ville ainsi que les budgets consacrés à ces différentes initiatives.

Monsieur JEANNE souligne que ces initiatives constituent des moments chaleureux auxquels participent beaucoup d'élus ainsi que les membres du Comité Consultatif Séniors. Il précise que ces initiatives seront reconduites sur le même format en 2027. Ainsi, les participants auront toujours le choix entre recevoir un colis ou participer à un banquet.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°10 : Renouvellement du Comité Consultatif Séniors**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport.

Il rappelle l'objet de cette instance et les actions menées avec sa participation depuis 2022. Il souligne que le mandat actuel du Comité Consultatif Séniors est arrivé à échéance. Aussi, il convient d'engager le renouvellement de l'instance.

Dans ce cadre, Monsieur JEANNE explique les modalités d'appel à candidatures et de sélection des candidats.

Monsieur LEGER intervient pour demander si des comptes-rendus de l'activité du Comité Consultatif Séniors seront présentés au Conseil d'Administration et selon quelles modalités l'opposition peut être associée aux travaux du comité ainsi qu'à la sélection de ses membres.

Monsieur JEANNE précise que l'instance sera pilotée uniquement par l'élue de secteur et qu'elle ne comprendra que des usagers séniors ou représentants d'association.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°11 : Adoption d'une convention de partenariat entre le CCAS et l'association COALLIA pour la mise en œuvre d'une mission d'accompagnement social liée au logement**

Madame MUSSOTTE-GUEDJ présente les termes du rapport.

Elle rappelle l'objet du partenariat avec l'association COALLIA et précise que la convention actuelle arrive à échéance et qu'il convient par conséquent de prévoir son renouvellement.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Adoptée à l'unanimité

- **Point n°12 : Délibération portant fixation de la composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité, et condition de travail, maintien ou non du paritarisme et du recueil du vote des représentants de l'employeur.**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport.

Il précise qu'une délibération de même nature a été examinée lors du précédent Conseil Municipal et rappelle que l'objet de cette délibération est de fixer différentes modalités d'organisation et en aucun cas de désigner les membres de l'instance.

Monsieur JEANNE soumet au vote la délibération.

Après avoir délibéré, le résultat des votes exprimés est 11 voix POUR, aucune voix CONTRE et 1 abstention.

- **Point n°13 : Pour information – Organisation de la semaine bleue et du Forum des Séniors**

Monsieur JEANNE présente les termes du rapport.

Il rappelle les différentes activités prévues ainsi que le calendrier retenu. Il se félicite que ces évènements aient trouvé leur public.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil d'administration close et celle-ci est levée à 18h25.

Le Maire,
Président du Centre Communal d'Action Sociale

Laurent JEANNE